



Toute une banque  
pour vous



# La lettre de l'Investisseur

Janvier 2020

AMUNDI,  
LEADER FRANÇAIS  
DE L'INVESTISSEMENT  
RESPONSABLE (IR)



Né dans les territoires, le Crédit Agricole est engagé de longue date en faveur d'une économie responsable et utile, notamment via le développement de la "finance climat".

La filiale Amundi, dédiée à la gestion d'actifs, s'est ainsi imposée comme l'un des principaux acteurs de l'Investissement Responsable en Europe.

Objectif : proposer des placements conciliant recherche de performance et prise en compte des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

**1989 : lancement du 1<sup>er</sup> fonds IR**, éthique, basé sur l'exclusion de certains secteurs d'activité (armement, tabac, alcool, jeux de hasard, pornographie).


**2013 : processus de certification AFNOR** pour les fonds du Groupe gérés en Investissement Socialement Responsable.

**2016 : Amundi est la 1<sup>ère</sup> société de gestion à obtenir le Label ISR**, créé par le Ministère des Finances, pour plusieurs de ses fonds.

**2019 : plus de 300 Mds € d'encours** du Groupe sont gérés en Investissement Responsable.

**D'ici 2021 : intégration des critères ESG** dans 100 % des investissements réalisés dans les grandes entreprises (et progressivement dans les PME).

**63 %** des Français déclarent accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placement\*.

 La prise en compte des critères ESG a un impact positif sur la performance des placements dans 48 % des cas ; à 41 % l'impact est neutre ou mixte ; à 11 % il est négatif\*\*.

## ÉCLAIRAGE DES MARCHÉS

### A la recherche d'un nouvel équilibre économique et politique



Après une année 2018 très perturbée, les marchés financiers ont étonnamment bien rebondi en 2019. Vont-ils encore progresser ?

Interview de Thierry Dherbecourt,  
Spécialiste Produits - Conseils en Investissement, Amundi

#### Quel bilan de l'année 2019 ?

**Thierry Dherbecourt** : Malgré le Brexit, la crise politique en Italie et les difficiles négociations commerciales, **les marchés financiers ont finalement fortement rebondi en 2019... notamment grâce à l'apaisement apparent des tensions politiques et commerciales entre la Chine et les Etats-Unis.**

Les marchés ont toutefois évolué au rythme des déclarations et contre-déclarations du Président américain Donald Trump concernant les négociations commerciales avec la Chine.

De plus, **les principales Banques centrales mondiales se sont révélées très accommodantes** et ont considérablement assoupli leurs politiques monétaires afin de faire face au ralentissement de la croissance mondiale.

Au global, **sur l'année 2019, nous avons eu des performances de marchés solides pour la plupart des classes d'actifs.** Tous les marchés actions ont délivré des performances très honorables, à deux chiffres. Et les marchés obligataires ont également bien performé, dans leur ensemble.

#### L'euphorie peut-elle durer ?

**T.D.** : En 2020, nous aurons plusieurs éléments importants à suivre : **les prochaines élections américaines** tout d'abord, puis le **ralentissement en Chine** et son impact potentiel sur l'économie mondiale, et enfin **l'Europe – qui se situe à la croisée des chemins** : nous devons trouver notre place au cœur de l'échiquier géopolitique, face aux deux premières puissances mondiales.

Les relations entre la Chine et les Etats-Unis semblent *a priori* prendre une bonne direction, les marchés devraient donc être **à la recherche d'un nouvel équilibre à la fois économique et politique.** La combinaison des politiques monétaire et budgétaire contrebalance l'incertitude commerciale en constituant un soutien bienvenu pour l'économie... et pourrait ainsi créer des points d'entrée intéressants selon les actifs.

#### Quelles opportunités en 2020 ?

**T.D.** : **Les investisseurs devront sans doute reconsidérer leurs attentes en matière de performances** car les rendements ajustés du risque devraient être moins élevés. La recherche de rendement a poussé de nombreux investisseurs à réduire leur demande en placements réputés "sûrs" (comme les obligations d'Etat), au profit notamment des actions.

**En 2020, la croissance bénéficiaire des entreprises va sans doute diminuer** et la valorisation des actions sera sans doute moins attrayante, ce qui incite à une certaine prudence. **Toutefois, les perspectives économiques demeurent favorables à moyen/long terme**, ce qui pourrait créer des opportunités d'investissement sur certaines zones géographiques, classes d'actifs et thématiques. **Les obligations seront soutenues par les politiques de taux bas des Banques centrales.** La quête de rendement dans les marchés développés devrait donc se poursuivre en 2020 dans un environnement mondial de rendements plus faibles, pour plus longtemps.

#### Si vous aviez un conseil ?

**T.D.** : Nous recommandons encore et toujours **d'investir régulièrement**, le plus simple étant de mettre en place des versements réguliers – que ce soit sur son PEA (Plan d'Epargne en Actions), son assurance vie ou son PER (Plan d'Epargne Retraite). Il est également conseillé de bien **diversifier ses placements**, afin de répartir les risques et de multiplier les opportunités de rebond... que les marchés pourraient de nouveau offrir l'année prochaine.

Interview réalisée le 17 décembre 2019

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

Les SICAV et FCP du Crédit Agricole sont gérés par  
Amundi Asset Management, n°1 européen de la gestion d'actifs<sup>1</sup>

[www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr)

\* Source : Vigeo-Ipsos, Enquête "L'intérêt des Français pour la finance responsable", Septembre 2018.

\*\* Source : Friede, Busch, & Bassen (2015).

1. Source : IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2019 sur la base des encours sous gestion à décembre 2018



## ÉPARGNE

### Le Crédit Agricole vous accompagne

**Peur du risque, marchés financiers changeants, produits trop complexes...**

Les Français épargnent massivement sur les supports sécurisés, dont les performances sont de plus en plus faibles : livrets, support Euro de l'assurance vie, compte-chèques... Pourtant, malgré les crises successives, les actions offrent en moyenne des rendements plus attractifs, dans la durée\*.

Parce qu'il n'est pas toujours facile de faire les bons choix en matière d'épargne, le Crédit Agricole vous accompagne.



### Votre bilan "Trajectoires Patrimoine"

Ce bilan personnalisé et gratuit permet de faire un **point global sur votre budget et sur votre patrimoine** (banque, assurances, immobilier, fiscalité...).

De plus, vous pourrez visualiser toutes les solutions possibles, avec leur évolution dans le temps.



### Un accompagnement sur-mesure

Vous pouvez gérer vous-même vos placements depuis votre service de **Bourse en Ligne** ou auprès de votre Conseiller.

Pas le temps ou l'envie de vous en occuper ? Pensez au **mandat de gestion** : vous déléguez la gestion de votre PEA à des experts qui se chargent pour vous d'analyser les marchés, d'identifier les opportunités et de faire régulièrement évoluer votre portefeuille.

\* Source : AMF, juillet 2017 - Stimuler l'investissement de long terme en actions.

## PEA, ÉPARGNE RETRAITE

### Loi PACTE : du nouveau pour votre épargne

Avec pour objectif d'orienter l'épargne des Français vers l'économie réelle et notamment le financement des PME et Entreprises de Taille Intermédiaire, la Loi PACTE booste le PEA et opère une refonte importante des dispositifs d'épargne retraite.

### Coup de jeune pour le PEA

Le PEA (Plan d'Épargne en Actions) vous permet d'investir dans des actions d'entreprises ou dans des fonds actions (portefeuilles de plusieurs actions gérés pour vous par des experts), dans un cadre fiscal avantageux : vous êtes exonéré(e) d'impôt<sup>1</sup> sur les éventuels revenus et plus-values réalisés, à condition de ne pas effectuer de retrait les 5 premières années. Objectif : chercher à dynamiser votre épargne, dans la durée.

**i** Le PEA a été institué par l'État en 1992 pour promouvoir l'investissement dans les entreprises françaises puis européennes.

### Un fonctionnement plus souple

Vous pouvez désormais **effectuer des retraits sur votre PEA** sans que cela entraîne sa clôture :

- avant 5 ans, en cas de licenciement, invalidité ou mise à la retraite anticipée du titulaire ou du conjoint ou pacsé, création ou reprise d'entreprise ;
- après 5 ans.

Vous pouvez également **effectuer des versements complémentaires, même après un retrait**, dans la limite de 150 000 € au total.

### Un PEA dédié aux 18-25 ans

Les 18-25 ans rattachés au foyer fiscal peuvent désormais **investir sur leur propre Plan, jusqu'à 20 000 €**.

### Un PEA PME plus "costaud"

Vous souhaitez orienter votre épargne vers les PME et Entreprises de Taille Intermédiaire ? **Vous pouvez désormais investir jusqu'à 225 000 € (au lieu de 75 000 €) sur le PEA PME**.

### Quelles précautions ?

Le cours des actions pouvant fluctuer à la hausse comme à la baisse, il est recommandé d'investir de manière régulière et dans une logique de long terme.



**L'avis de Cécilia LARRIVIERE, Responsable Marketing Epargne Crédit Agricole SA :**

*"Lorsqu'on a une épargne disponible pour être placée plusieurs années, il peut être intéressant d'investir en actions : risquées à court terme, elles offrent en revanche parmi les meilleurs rendements sur le long terme."*

<sup>1</sup> Hors contributions sociales (17,2 % à fin nov. 2019).



### Mieux préparer votre retraite avec le PER

Face à la baisse des pensions de retraite, le PER (Plan d'Épargne Retraite) permet de vous constituer progressivement une épargne complémentaire, dans un cadre fiscal spécifique : chaque année, les versements sur votre PER peuvent être déduits de vos revenus imposables (dans la limite des plafonds réglementaires). Objectif : vivre sereinement votre retraite, avec le même niveau de vie.

**i** Depuis octobre 2019, tous les dispositifs de retraite supplémentaire (PERP, Madelin, PERCO, Article 83) sont regroupés en un seul produit : le PER (Plan d'Épargne Retraite), qui se décline en version collective - via l'entreprise - et individuelle.

### Une gestion confiée aux experts d'Amundi

Vous pouvez entièrement déléguer la gestion de votre PER aux experts d'Amundi, **qui répartissent pour vous les investissements en fonction du temps restant avant votre retraite**. Objectif : faire fructifier votre capital, puis le sécuriser progressivement à l'approche de la retraite.

### Un fonctionnement plus simple

Vous avez la possibilité de transférer votre épargne retraite actuelle vers le PER... et de **conserver votre PER tout au long de votre carrière professionnelle**. Autre nouveauté : vous avez le **choix de la sortie, en rente ou en capital**.

### Six cas de déblocage anticipée

Il est possible de disposer de votre épargne avant la retraite dans les cas suivants : **achat de la résidence principale, décès** (du conjoint ou pacsé ou des enfants), **invalidité** (du titulaire, de ses enfants, de son conjoint ou pacsé), **surendettement, expiration des droits à l'assurance chômage, cessation d'activité non salariée**.

### Quelles précautions ?

En principe, l'épargne est bloquée jusqu'à l'âge de la retraite. Le PER doit donc bien s'envisager comme une épargne de long terme.

### L'avis de Cécilia LARRIVIERE :

*"Le sujet reste flou pour de nombreux clients : combien percevrai-je à la retraite ? De quel revenu complémentaire aurai-je besoin ? Mon conseil : venez faire le point avec votre Conseiller."*

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. Les informations de ce document ne sont données qu'à titre indicatif, et en tout état de cause ne sauraient engager la responsabilité d'Amundi Asset Management. Du fait de leur simplification, les informations fournies sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies à partir de sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis.

Ces informations ne constituent en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation, une sollicitation d'achat et/ou de vente de parts ou actions des OPC ni une consultation d'ordre juridique ou fiscal, et par voie de conséquence, le contenu de ce document ne saurait vous dispenser de votre propre analyse et/ou du recours à un professionnel.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie sur [www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr)

Les Sicav et FCP du Crédit Agricole sont gérés par Amundi Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 1 086 262 605 euros - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - 437 574 452 RCS Paris.



Toute une banque pour vous